



POWERTEX EASY STRUCTURE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 10/09/2002

Date de révision: 06/03/2015

Version: 2.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : POWERTEX EASY STRUCTURE
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisations par des consommateurs, Utilisation professionnelle

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Powertex International
Strombeeksesteenweg 205
1800 KONINGSLO-VILVOORDE - BELGIË
T +3223106090 - F +3223106699

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Centre Anti-Poison Belgique Tel.: 00 32 (0)70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient 5-chloor-1-methyl-2H-isothiazool-3-on [Ec 247-500-7] 2-methyl-2H-isothiazool-3-on [Ec 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Acticide		<= 0,09	C; R34 R43 R52/53
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acticide		<= 0,09	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317

Textes des phrases R et H: voir section 16

POWERTEX EASY STRUCTURE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins après inhalation	: Sans objet.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever les vêtements avant le rinçage. Se laver à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment d'eau pendant 15 min. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: (En cas d'ingestion, rincer la bouche, le nez et la gorge avec de l'eau (seulement si la personne est consciente)). Faire boire beaucoup d'eau. Si il n'y a pas de récupération immédiatement: consulter un médecin/le service médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Irritant dans des cas extrêmes.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Irritant dans des cas extrêmes.
Symptômes/lésions après ingestion	: Nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: dioxyde de carbone (CO ₂), poudre chimique sèche, mousse, eau pulvérisée, sable/terre. Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
--------------------------------	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Le produit lui-même ne brûle pas. À l'état sec: combustible.
Reactivité en cas d'incendie	: Formation de CO et de CO ₂ en cas de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.
Autres informations	: Le produit lui-même ne brûle pas.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Sans objet.
-------------------	---------------

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
----------------------	--

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
--------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter l'évacuation du produit dans un cours d'eau, dans les égouts ou le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Recueillir le produit répandu. Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés.
-------------------	---

6.4. Référence à d'autres sections

Voir aussi sections (8, 13).

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Observer l'hygiène usuelle.
Température de manipulation	: 5 - 40

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Conserver dans l'emballage d'origine. Stocker dans un récipient fermé.
Température de stockage	: 5 - 35 °C
Lieu de stockage	: Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Protéger contre le gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

POWERTEX EASY STRUCTURE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une ventilation adéquate.
Équipement de protection individuelle	: Gants.
Protection des mains	: Porter des gants en caoutchouc ou gants en PVC
Protection de la peau et du corps	: vêtements de travail ordinaires



Autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Pâte.
Couleur	: Blanc ou blanc cassé.
Odeur	: odeur caractéristique.
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Sans objet
Propriétés explosives	: Sans objet.
Propriétés comburantes	: Sans objet.

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Formation de CO et de CO₂ en cas de combustion.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pour éviter acides forts et des substances qui réagissent avec de l'eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé

POWERTEX EASY STRUCTURE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

Ecologie - eau : Miscible avec l'eau. Petites quantités peuvent donner une couleur blanche et caractéristique à l'eau.

Acticide

CL50 poisson 1	10 - 100 mg/l <i>Oncorhynchus mykiss</i>
CL50 autres organismes aquatiques 1	1 - 10 mg/l <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>
CE50 Daphnie 1	10 - 100 mg/l <i>Daphnia magna</i>

12.2. Persistance et dégradabilité

Acticide

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acticide

Log Kow	-0,71 - 0,75 CIT/MIT
Potentiel de bioaccumulation	Aucun bioaccumulation significatif.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. Eliminer en centre de traitement agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable

Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

POWERTEX EASY STRUCTURE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Non soumis

14.6.2. Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Non soumis

14.6.3. Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Not subject

14.6.4. Transport par voie fluviale

Règlement du transport (ADN) : Non soumis
Non soumis à l'ADN : Non

14.6.5. Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Non soumis
Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII
POWERTEX EASY STRUCTURE n'est pas sur la liste Candidate REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

D'après les Directives 1999/45, 67/548/CEE et les adaptations suivantes, ce produit n'est pas classifié comme dangereux.

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : nwg - sans danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire le produit au niveau des exigences de l'environnement, la santé et la sécurité. Cependant, elles ne doivent pas être interprétées comme garantie pour les propriétés.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H290	Peut être corrosif pour les métaux

POWERTEX EASY STRUCTURE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
R34	Provoque des brûlures
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
C	Corrosif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit